



Les animaux protégés sont en danger:
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

La Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) ↔ Révision LChP		
Statut au niveau mondial (IUCN)	Quasi menacée	
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe II (protection stricte)	
Statut en Suisse	Liste rouge : éteinte (RE) LChP : espèce protégée selon art. 7 al. 1 LChP	
Population en Suisse	Individus isolés	
Répartition en Suisse	Ponctuellement attestée dans les Grisons ainsi que dans les cantons de Berne, de Genève et du Valais (reproduction attestée dans les GR)	
Conflits		
Les loutres se nourrissent de poisson. Leur présence irrite certains pêcheurs amateurs et professionnels qui considèrent tout animal piscivore comme un concurrent potentiel. Les loutres sont également accusées de commettre des dégâts aux installations de piscicultures.		Photo : Parc Naturel et Animalier de Goldau
Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)		
<p>Espèce protégée (= ne pouvant pas être chassée). Selon l'art. 7 al. 2 et l'art. 12 al. 4 LChP, les cantons pourraient, à titre exceptionnel, prévoir une régulation de la population avec l'assentiment préalable de la Confédération si la loutre portait atteinte à leur biotope ou causait des dégâts importants, ce qui n'est guère probable. Selon l'art. 10 al. 5 de l'Ordonnance sur la chasse (OChP), la Confédération est la seule à pouvoir ordonner des mesures contre les animaux qui causent des dommages importants. Elle verse des indemnités couvrant 50 % des coûts des dégâts causés par les loutres.</p>		
Que va changer la nouvelle loi ?		
<p>La loutre reste protégée (elle ne peut pas être chassée, même à des fins de régulation), mais le Conseil fédéral pourrait en tout temps l'inscrire sur la liste des espèces dont la régulation est autorisée, sans avoir à consulter le peuple ou le Parlement. On connaît le débat enflammé que suscitent régulièrement les « dommages » causés par les cormorans et autres oiseaux piscivores aux pêcheries. Vu sa répartition actuelle en Suisse, la loutre risque fort de devenir la prochaine « bête noire » des pêcheurs et des pisciculteurs. La simple présence d'une famille de loutres dans une région comportant des élevages de poissons et des étangs de pêche pourrait à l'avenir être considérée comme une justification suffisante pour abattre plusieurs individus.</p>		
Menaces pour la loutre actuellement — et avec la nouvelle loi		
<p>En Europe centrale, la présence de la loutre est encore sporadique (France, nord-ouest de l'Allemagne et Bavière). La loutre fut jadis persécutée comme un animal nuisible faisant concurrence aux pêcheurs, ainsi que pour sa fourrure. La pollution de l'environnement et la canalisation des cours d'eau lui ont mené la vie dure. Grâce à des mesures de protection, elle regagne peu à peu ses habitats d'origine. Mais des menaces demeurent : le morcellement de son</p>		

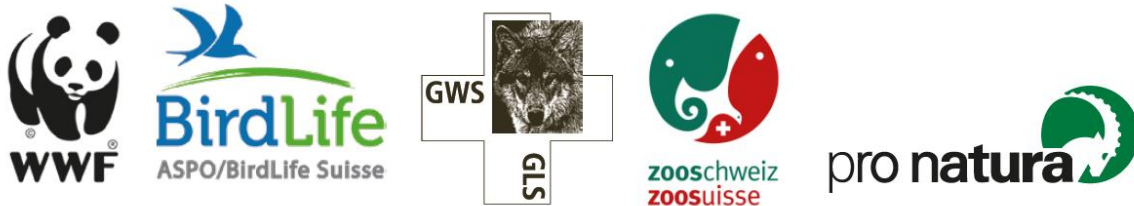
Les animaux protégés sont en danger:
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

territoire par le réseau routier et les produits toxiques déversés dans les eaux, qui s'accumulent dans son organisme via la chaîne alimentaire.

Si, cédant à la pression politique de certains groupes d'intérêts, le Conseil fédéral inscrivaient la loutre sur la liste des espèces « protégées » pouvant être régulées, des abattages prématurés pourraient **rendre impossible le retour de la loutre en Suisse.**

Images à télécharger

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



Contacts/renseignements

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch

François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, oceane.dayer@wwf.ch

Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, romandie@groupe-wolf.ch

www.loi-chasse-non.ch